

MA COMMUNE SOUHAITE INSTAURER L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pourquoi ?



Agir pour la biodiversité :

La lumière artificielle génère des

nuisances lumineuses

qui perturbent les écosystèmes.



Faire des économies d'énergie :

Une extinction d'environ six heures permet de diviser par

2

la quantité d'électricité nécessaire à l'éclairage.

Sans impact sur la sécurité :

L'extinction nocturne n'a pas de corrélation avec

l'accidentologie routière et la **criminalité**

Le saviez-vous ?

L'extinction de l'éclairage public est programmée à l'aide d'une **horloge astronomique**.

L'éclairage public représente
41 %
de la consommation d'électricité d'une collectivité.

Chaque réverbère tue environ
150
insectes chaque nuit.

Cette affiche a été réalisée par TE38

